

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 4 avril 2023

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 23

Nombre de représentés : 08

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 23

Nombre de représentés : 08

Nombre de votants : 31

OBJET

Affaire n° 2023-055

PLAN DE FINANCEMENT DE
L'OPERATION
D'AMENAGEMENT DU BAS DE
LA RUE FRANCOIS DE MAHY
PROGRAMMES
OPERATIONNELS EUROPEENS
2014-2020
VOLET REACT-UE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le mardi quatre avril, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, Mme Danila Bègue, Mme Brigitte Laurestant, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Véronique Bassonville, Mme Honorine Lavielle, Mme Paméla Trécasse, Mme Aurélie Testan, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint par M. Franck Jacques Antoine, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe par Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, Mme Claudette Clain Maillot par Mme Sophie Tsiavia, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Alain Iafar par M. Jean-Paul Babef, Mme Garicia Latra Abélard par Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Didier Amachalla par Mme Paméla Trécasse, Mme Barbara Saminadin par M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint.

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 27 mars 2023.

- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie le 5 avril 2023.

Arrivée(s) en cours de séance : Néant.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe, M. Patrice Payet, Mme Gilda Bréda, M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

Affaire n° 2023-055

**PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT DU BAS DE LA
RUE FRANCOIS DE MAHY**

**PROGRAMMES OPERATIONNELS EUROPEENS 2014-2020
VOLET REACT-UE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2018-128 du 4 septembre 2018 approuvant la convention cadre pluriannuelle – « Action Cœur de Ville » ;

Vu le dossier de demande de subvention soumis au Conseil Régional de La Réunion, autorité de gestion du programme opérationnel FEDER pour la fiche action 10.3.4 « rénovation durable des centres-villes » ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant que le montant prévisionnel des dépenses de cette opération se porte à 150 000 € HT ;

Considérant le plan de financement présentant une subvention de 90 % au titre du volet REACT UE du programme opérationnel FEDER ;

Considérant l'intérêt que représente ces travaux dans le cadre de la redynamisation du centre-ville ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Aménagement – Travaux – Environnement » réunie le 22 mars 2023 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

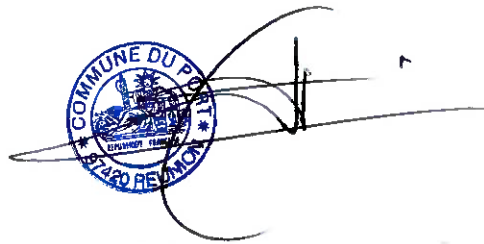
Article 1 : d'approuver le programme de travaux ainsi que le plan de financement prévisionnel pour ce projet d'aménagement du bas de la rue François de Mahy ;

Article 2 : de solliciter les subventions correspondantes auprès du Conseil Régional de La Réunion pour un montant global de 135 000 € HT au titre de la fiche action 10.3.4 « rénovation durable des centres-villes » du programme opérationnel FEDER REACT-UE ;

Article 3 : de s'engager à prendre en charge le différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, les dépenses inéligibles ainsi que le préfinancement de la TVA ;

Article 4 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT DU BAS DE LA RUE FRANCOIS DE MAHY

PROGRAMMES OPERATIONNELS EUROPEENS 2014-2020 VOLET REACT-UE

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur le plan de financement des travaux d'aménagement du bas de la rue François de Mahy de la commune de Le Port, dans le cadre du Plan de Relance Européen REACT UE, intégré au programme opérationnel FEDER 2014/2020.

A travers ces travaux d'aménagement du bas de la rue François de Mahy, la Ville souhaite notamment renforcer les facteurs d'attractivité et de commercialité du centre-ville. En effet, les études menées sur le centre-ville dans le cadre du programme Action Cœur de Ville proposent de piétonniser le bas de la rue François de Mahy afin d'offrir des espaces de convivialité aux usagers.

Ces aménagements viendront conforter les animations dénommées « Sunset Le Port, Les Terrasses de Mahy » ; des évènements qui rencontrent un franc succès auprès des usagers et des restaurateurs.

Le but recherché à travers ces travaux est surtout d'améliorer les conditions d'accueil du public sur ces espaces, en agissant sur le confort urbain, son image en priorisant notamment les interventions sur :

- la convivialité, qui pourra s'exprimer dans la conception des aménagements, mais également dans le choix du mobilier urbain, la mise en lumière, ou encore la mise en couleur possible de la rue ;
- l'installation de mobiliers urbains favorisant l'animation et la multiplicité des usages sans nécessiter de grandes transformations, pour accueillir des activités diurnes et nocturnes afin d'apporter de nouvelles dynamiques tout au long de la journée ;
- le verdissement de la rue avec des jardinières ;
- la suppression des places de stationnement et la sécurisation de l'extension des terrasses avec du mobilier urbain.

Un financement est sollicité auprès du conseil régional de La Réunion, autorité de gestion du programme opérationnel FEDER.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources de financement	Montant HT	%
UE – FEDER (REACT-UE)	135 000,00 €	90,00 %
Commune de Le Port	15 000,00 €	10,00 %
TOTAL	150 000,00 €	100 %

Aussi, considérant l'intérêt que représentent ces travaux dans le cadre de la redynamisation du centre-ville, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver le programme de travaux ainsi que le plan de financement prévisionnel pour ce projet d'aménagement du bas de la rue François de Mahy ;
- de solliciter les subventions correspondantes auprès du conseil régional de La Réunion pour un montant global de 135 000 € HT au titre de la fiche action 10.3.4 « rénovation durable des centres-villes » du programme opérationnel FEDER REACT-UE ;
- de s'engager à prendre en charge le différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, les dépenses inéligibles ainsi que le préfinancement de la TVA ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Annexe 1 : Plan de situation du bas de la rue François de Mahy

